

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Etaient présents :

Laurent TORGUE, Pierre-Yves BOUDIN, Catherine CONSTANTIN, Florence CROSIGNANI RAVINET, Pierre BARJON, Christine VINCENT, Pascal BORGNE, Fernando DO NASCIMENTO, Jean-Claude CICILIEN, Sandrine CREGUT-MOURIER Jean-Michel CHERRACK, Véronique ROSIER, Caroline DELBRAYELLE, Marie Cécile CROS

Pouvoir : Alex AGERON a donné pouvoir à Pierre-Yves BOUDIN –

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour,
Monsieur Pierre-Yves BOUDIN est désigné secrétaire de séance

Monsieur le maire soumet le procès-verbal à l'approbation du conseil municipal qui est voté à l'unanimité

Monsieur le maire propose d'aborder le 1^{er} point :

AFFAIRES GENERALES – FINANCES

1/ Affaires générales

D/2026/39 : Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus sont tenus de se doter d'un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant leur installation. Ce document fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire rappelle que l'ensemble des élus a été destinataire du projet de règlement intérieur. À l'issue de sa lecture, monsieur Jean-Claude Cicilien propose l'ajout d'un article supplémentaire relatif au bulletin d'informations générales. Ainsi le règlement intérieur est complété pour intégrer cette disposition.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur ainsi modifié.
Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité

APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération
AUTORISE monsieur le maire à signer ledit règlement

2/ Finances

D/2026/40 : Attribution d'une subvention de fonctionnement au comité des fêtes

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération du 27 avril 2026 concernant l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2026. Or, monsieur le maire explique que le comité des fêtes de Serrières a été omis de la liste des bénéficiaires validée par l'assemblée.

Monsieur le maire propose de corriger cette omission et d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 € au comité des fêtes de Serrières.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents
DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement de 100 euros au comité des fêtes de Serrières.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

D/2026/41 : Attribution d'une subvention à l'Association France transplant

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Serrières a été sollicitée pour accueillir une étape du projet "Tour de France du Don d'Organes" porté par une jeune femme membre de l'association France Transplant.

Dans ce cadre, la commune de Serrières a accepté d'être ville étape (départ /arrivée) et « village ambassadeur don d'organes ».

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors de la précédente réunion du conseil municipal, une participation financière de 500 euros avait été évoquée pour soutenir cette initiative. Il propose de valider cette décision afin marquer l'engagement et le soutien de la commune.

Monsieur le maire demande à son conseil délibérer pour valider cette participation :

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **DECIDE** d'attribuer à l'association France Transplant une subvention de 500 euros pour soutenir le projet "Tour de France du Don d'Organes"

Catherine constantin rappelle le déroulement de cette journée fixé au 9 juillet prochain.

Arrivée de monsieur Pierre Barjon à 18 h 43

D/2026/42 : Budget principal : décision modificative n°1

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		8 470.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement		8 470.00 €		
D 6811 : Dot amort immos incorporelles		1 800.00 €		
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf entre secti		1 800.00 €		
D 65748 : Subv.fonct.autres personnes droit privé		600.00 €		
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante		600.00 €		
R 77681 : Neutralisation des amortissements				1 800.00 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf entre secti				1 800.00 €
R 73118 : Autres contributions directes				470.00 €
TOTAL R 731 : Fiscalité locale				470.00 €
R 75814 : Redevance sur l'énergie hydraulique				3 195.00 €
R 75888 : Autres				5 085.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante				8 280.00 €
R 773 : Mandats annulés (exercices antérieurs)				320.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques				320.00 €
Total		10 870.00 €		10 870.00 €
INVESTISSEMENT				
D 198 : Neutralisation des amortissements		1 800.00 €		
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf entre secti		1 800.00 €		
D 2041412 : VOIRIE		1 800.00 €		
D 2324 : Subventions d'équipement versées		500.00 €		
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées		2 300.00 €		
D 2111 : ACHAT TERRAIN GOUJERON		1 680.00 €		
D 215738 : VOIRIE		1 710.00 €		
D 21841 : Travaux Ecoles Cantine		4 200.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		7 390.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				8 470.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				8 470.00 €
R 28041412 : Subv.Coe GFP : Bâtiments, installations				1 800.00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf entre secti				1 800.00 €
R 165 : Dépôts et cautionnements reçus				1 420.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées				1 420.00 €
Total		11 690.00 €		11 690.00 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Monsieur le maire après avoir donné lecture et commenté la décision modification n°1, il la soumet à l'assemblée pour validation. La DM n°1 est adoptée à l'unanimité des présents

D/2026/43 : ligne de trésorerie

Le maire expose au conseil municipal que la commune a ouvert en 2025 une ligne de trésorerie d'une durée d'un an arrivant à échéance le 31 mai 2026. Cette ligne avait pour objet de couvrir les décalages temporaires entre le règlement des dépenses et l'encaissement des recettes, notamment dans le cadre du financement des opérations d'investissement en attente du versement des subventions.

Afin d'assurer la continuité de la gestion de la trésorerie et de faire face aux besoins de financement à court terme, il apparaît nécessaire de procéder à l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie. Les conditions proposées par le Crédit Mutuel Sud Est sont les suivantes :

- Montant : 200 000 € ;
- Durée : 1 an ;
- Taux : Euribor 3 mois + marge de 0,90 point (marge garantie jusqu'au 20 juillet 2026) ;
- Disponibilité des fonds : au gré de la collectivité, dès signature du contrat ;
- Commission d'engagement : 200 € à la signature du contrat.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents : **ACCEPTE** l'offre proposée par le Crédit Mutuel Sud Est - **AUTORISE** le maire à signer le contrat à intervenir entre la commune et le Crédit Mutuel Sud Est

3/ Assurance

D/2026/44 encaissement de l'indemnité différée (vol matériel voirie) -réf dossier B2540090051

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le vol du camion benne en décembre 2025, lequel contenait différents matériels et outillages de voirie :

Monsieur le maire explique que suite à la déclaration de sinistre faite auprès de l'assurance communale une indemnité immédiate avait été versée dans l'attente du rapport d'expertise définitif.

Monsieur le maire présente le décompte de l'indemnité différée d'un montant de 3 549, 19 € et propose à l'assemblée de le valider ;

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **ACCEPTE** l'indemnité différée pour un montant de 3 549,19 € - **AUTORISE** l'encaissement de l'indemnité précitée

D/2026/45 : Recours -réf dossier B2540064914 – remboursement franchise

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le choc d'un véhicule contre le muret de la boucherie en septembre 2025 :

Monsieur le maire explique que suite à la déclaration de sinistre faite auprès de l'assurance communale une indemnité immédiate a été versée pour un montant de 504.64 €. Monsieur le maire rappelle que suite au recours engagé à l'encontre de l'assurance du tiers responsable, la commune a obtenu le remboursement intégral de la franchise d'un montant de 1 535.23 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **AUTORISE** l'encaissement de l'indemnité différée pour un montant de 1 535.23 €

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

4/ Personnel communal

Monsieur le maire et M. Boudin exposent la situation actuelle concernant le personnel du service technique et notamment affecté à l'entretien de la voirie communale.

À ce jour, la collectivité emploie deux agents sous contrat à durée déterminée pour compenser l'absence des deux agents titulaires. Le premier est recruté en qualité d'agent non titulaire, tandis que le second est mis à disposition par l'intermédiaire d'un contrat conclu avec l'association « Activ' Emploi » d'Annonay. Ce dernier, en poste depuis plusieurs mois, donne entière satisfaction. Ainsi Il est proposé de le recruter directement en contrat à durée déterminée pour une période initiale de six mois, prenant effet au 1^{er} juillet prochain.

D/2026/46 : Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (durée maximale de 12 mois pendant une période de 18 mois)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général de la fonction publique et notamment l'article L.332-23 1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité : en raison du surcroît de travail conséquent pour l'entretien et de la voirie et des espaces verts

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE La création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet à compter du 1^{er} juillet 2026

Sur nécessité de service, l'agent pourra être amené à effectuer des heures complémentaires.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 12 mois pendant une même période de 18 mois.

La rémunération de l'agent sera rattachée à l'échelle indiciaire du grade d'adjoint technique territorial, Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Par ailleurs, Monsieur Boudin indique à l'assemblée qu'un recrutement supplémentaire, toujours auprès « d'activ' emploi » sera effectué pour le mois de juillet. Ceci permettra de rattraper le retard accumulé dans l'entretien de la voirie,

TRAVAUX, ETUDES DE PROJETS, VOIRIE, URBANISME, LOGEMENTS COMMUNAUX

Réhabilitation thermique de l'Ecole maternelle :

M. Pierre-Yves Boudin indique que les travaux seront achevés au cours de la seconde quinzaine de juillet.

Les opérations préalables à la réception (OPR) se sont déroulées aujourd'hui. Le nettoyage des façades a été réalisé. À noter que, lors des travaux, une fosse septique ainsi qu'un puits ont été découverts. La fosse septique a été vidée et comblée et le puits sécurisé.

Concernant les aménagements extérieurs le reprofilage et le réaménagement de la cour seront effectués le 7 juillet par l'entreprise Badin

A ce stade sur le plan financier, le budget est respecté mais les travaux suite à la découverte de la fosse septique et du puits ne sont pas encore chiffrés.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Travaux assainissement

- Rue Seyve-Buisset

Des travaux se poursuivent comme prévu rue Seyve Buisset. Consciente des perturbations occasionnées, l'entreprise RAMPA s'efforce de collaborer et de communiquer au mieux avec les riverains pour faciliter leurs accès et déplacements. Le reprofilage de la rue ainsi que son recouvrement en enrobé auront lieu la semaine 28, les 6 et 7 juillet.

La commune devra s'acquitter de sa quote-part pour ces travaux.

- Suite aux reprises d'enrobé place Charles-de-Gaulle :

L'accès à la terrasse située devant le bureau de tabac a été réalisé en conformité avec les normes PMR en vigueur. La pose de bordures basses le long du cheminement des commerces a également été effectuée, ainsi que le marquage au sol (stationnement).

À noter : des problèmes de circulation des piétons ont été signalés au niveau du Café du Rhône. Un rendez-vous sera organisé avec le commerçant concerné pour trouver une solution.

Arrivée Marie - Cécile Cros à 19 h 18

- Travaux Quai sud :

Suite à un accident impliquant des usagers en scooter ayant emprunté la voie piétonne entre le glacier et la salle polyvalente, Une réflexion a été engagée pour limiter l'accès à ce passage, afin de le réserver exclusivement aux piétons, aux personnes à mobilité réduite (PMR) et aux utilisateurs de poussettes. La pose de barrières en quinconce, initialement envisagée, n'a pas été réalisée à ce jour. Seule l'installation de panneaux d'interdiction aux 2 roues et autres a été mise en œuvre. Par ailleurs, un arrêté a été pris en ce sens.

Intervention de Jean-claude Cicilien qui souhaite connaître l'avancement du dossier des abris voyageur – monsieur le maire explique que le dossier a été accepté par la Région mais n'a pas plus d'informations à ce jour- Il rappelle également que ces travaux seront pris en charge à 80 % ;

D/2026/50 TRAVAUX VOIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION – Atout ruralité

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une demande de subvention auprès du Département dans le cadre du dispositif d'aide Atout ruralité « pacte routier » pour la réalisation de bicouche ou d'enrobé. La demande porte sur la reprise de plusieurs rues dans la commune pour un montant total de 53 363.33 € HT.

Monsieur le maire rappelle également que le taux de subvention est de 40 % des dépenses HT plafonné à 20 000 € :

Monsieur le maire donne le détail de travaux à effectuer :

Rue des jeux de boules :	3 780.00 €	Rue du plat :	8 648.25 €
Rue du Cerf :	5 055.00 €	Rue Tournus :	4 638.00 €
Rue du Cimetière :	1 478.10 €	Rue auguste vincent :	3 187.60 €
Rue des Iles :	6 337.90 €	Rue Seyve Buisset :	2 883.25 €
Rue du Moulin :	5 695.25 €	Rue Général de Gaulles :	5 081.88 €
Rue Fondalin :	6 578.10 €		

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Monsieur le maire présente le plan de financement prévisionnel :

	DEPENSE HT	RECETTES	
Travaux	53 363.33	Département	20 000.00
		Autofinancement	33 363.33
Total	53 363.33		53 363.33

Ceci exposé monsieur le maire demande au conseil de délibérer :

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des présents : **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès du Département au titre du dispositif « Atout ruralité – Pacte routier » pour la réalisation des travaux d'entretien de voirie. **APPROUVE** le plan de financement tel que présenté par le maire pour un montant de dépenses prévisionnelles de 53 363.33 € €.

Intervention Jean -Claude Cicilien qui souhaite revenir sur les travaux assainissement :

- Rue Seyve Buisset et le reprofilage de celle-ci, notamment dans sa partie haute ; il suggère la suppression des trottoirs dans le but d'élargir la voie-

Il est répondu que cette solution n'est pas envisageable d'une part pour la circulation des piétons qui ne seraient plus en sécurité car directement sur la rue et d'autre part le ruissellement des eaux lors des pluies qui pourraient s'infiltrer dans les habitations

- Au niveau du pont

Comme il a été expliqué lors de la dernière réunion du conseil une modification du cheminement du réseau a été nécessaire suite à la découverte d'anciens ancrages du pont ; malgré cela les travaux ont pu être exécutés par un autre cheminement.

CC ANNONAY RHONE AGGLO

Suite au dernière élections monsieur le maire présente les délégations des 15 vices – Présidents d'Annonay Rhône Agglo

1^{er} vice-Président, délégué aux finances et au développement économique: Laurent TORGUE

2^{ème} vice-Présidente, déléguée à la petite enfance: Myriam SERVY-CHANAL

3^{ème} vice-Présidente, déléguée à la culture: Sylvie BONNET

4^{ème} vice-Président, délégué à la valorisation et la gestion durable des déchets: Antoine MARTINEZ

5^{ème} vice-Présidente, déléguée à la transition écologique et à l'alimentation: Maryanne BOURDIN

6^{ème} vice-Président, délégué à l'aménagement et l'urbanisme: Christophe DELORD

7^{ème} vice-Présidente, déléguée aux personnes âgées: Nathalie DUFAUD

8^{ème} vice-Président, délégué à la cohésion territoriale, à la ruralité et à l'implication citoyenne: Hugo BIOLLEY

9^{ème} vice-Président, délégué aux mobilités durables : Maxime DURAND

10^{ème} vice-Président, délégué à l'eau et à l'assainissement : Denis HONORE

11^{ème} vice-Président, délégué à la santé : Ronan PHILIPPE

12^{ème} vice-Présidente, déléguée à la solidarité, à l'insertion et à la parentalité : Sandrine PECHOUX

13^{ème} vice-Président, délégué à l'agriculture et au grand cycle de l'eau : Guillaume ROCHE

14^{ème} vice-Présidente, déléguée à l'énergie et à la forêt : Laurie KASDI

15^{ème} vice-Présidente, déléguée à l'enseignement musical, au patrimoine historique et aux archives : Christelle ETIENNE

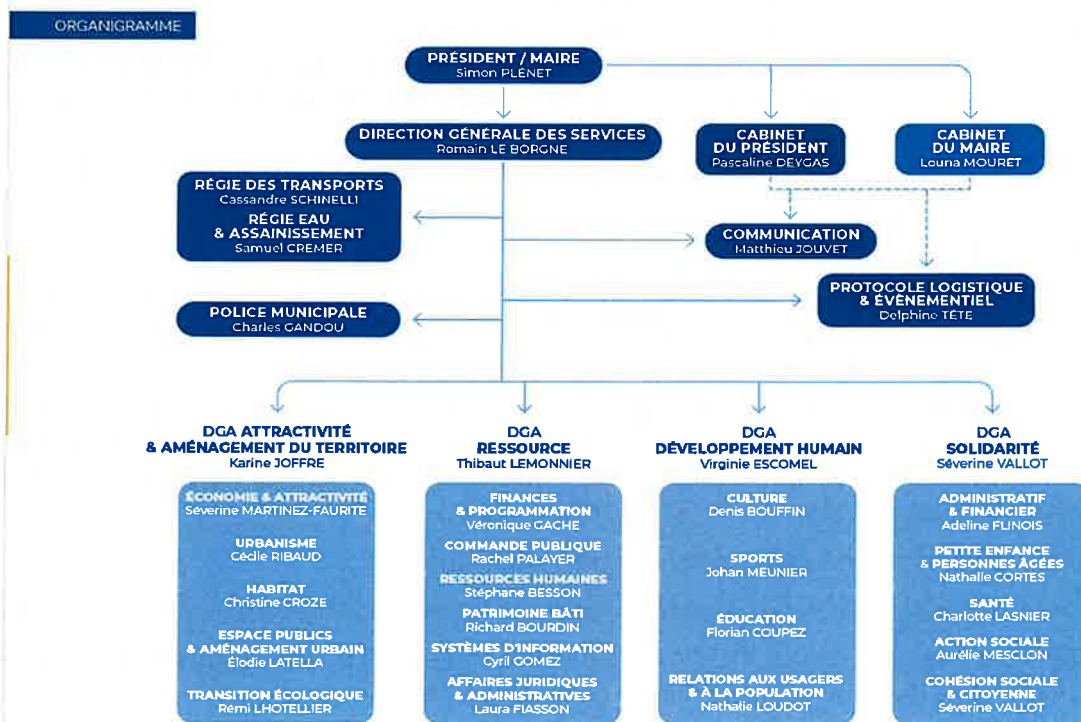
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Les 17 Délégations complémentaires attribuées par arrêté à des conseillers communautaires d'Annonay Rhône Agglo :

- Délégation au tourisme : Christian MASSOLA
- Délégation à l'assainissement : Philippe SEUX
- Délégation aux marchés publics : Christian FOREL
- Délégation à la gestion des eaux pluviales : Jean-Paul VALENCONY
- Délégation à l'habitat : Claire-Marie GREINER
- Délégation au sport : Thibaut BUFFERNE
- Délégation à l'attractivité territoriale et la communication : Jérôme DOZANCE
- Délégation aux mobilités douces et à la Via Fluvia : Suzanne CAULE
- Délégation aux bâtiments et à l'accessibilité : Laurent DHUICQUE
- Délégation au commerce et à la sécurité : Damien BAYLE
- Délégation aux associations de solidarité : Stéphanie BARBATO-BARBE
- Délégation au numérique et à la fibre optique : Bruno FANGET
- Délégation à l'attractivité médicale : Lucie RAMIER
- Délégation à la biodiversité : Denis SAUZE
- Délégation aux affaires foncières : Bernard GUIGAL
- Délégation à la prévention des déchets : Patricia RIGOLLIER
- Délégation aux projets structurants : Richard MOLINA

L'organigramme :



Monsieur le maire fait la rétrospective sur les travaux engagés par la CC Annonay Rhone Agglo pendant la période 2020/2026 pour 35 millions d'euros d'investissement et dont certains ont directement bénéficié à la commune de Serrières.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

Projet Via Fluvia : déjà 17 km réalisés sur 28 km pour la partie ARA et qui se poursuivront dès l'automne avec le tronçon Peyraud/ Saint-Désirat et le 2 -ème Saint-Désirat / Vernosc qui devra faire l'objet d'une DPU (déclaration d'utilité publique) pour permettre l'acquisition de terrains auprès de propriétaires récalcitrants ; le coût estimé pour ces travaux : 1.4 Millions d'euros HT (1,1 M€ pour la CCPDA, 0.3 M€ pour l'Agglo).

Il revient également sur les travaux de mise en conformité de l'assainissement (construction STEP intercommunale et reprise des réseaux) 8 millions d'euros HT engagés depuis 2020 au seul bénéfice des communes de LIMONY et SERRIERES qui avaient et mise en demeure par le préfet. Cette mise en demeure a été levée suite aux travaux.

ECOLE – PERISCOLAIRE

D/2026/47 CANTINE SCOLAIRE : RENTREE 2026/2027 - PRIX DU REPAS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune, depuis de nombreuses années, fait appel à l'ESAT de Roiffieux pour la préparation et la distribution des repas servis à la cantine de l'école publique.

Il donne lecture d'un courrier adressé par la directrice de l'établissement, par lequel celle-ci informe la commune d'une revalorisation du tarif des repas, à compter de la prochaine rentrée scolaire. Monsieur le maire explique que cette augmentation, fixée à 2,5 %, résulte de l'augmentation des coûts de production supportées par l'ESAT.

Monsieur le maire soumet cette proposition au conseil municipal :

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **VALIDE** le prix du repas livré à compter de la rentrée de septembre 2026 soit 4.9163 TTC **FIXE** le prix du repas qui sera facturé aux familles à 4.9163 € soit le prix coûtant

AUTORISE le maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération

D/2026/48 : IMS musique et classe orchestre 2026/2027 – convention

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'en 2022, la communauté de communes Annonay Rhône Agglo a pris la compétence en matière d'enseignement musical et a créé un service commun dédié aux interventions en milieu scolaire (IMS)

Monsieur le maire rappelle que les interventions en milieu scolaire s'organisent selon différents cycles horaires et par classe. Il présente la demande de la directrice de l'école publique qui sollicite la mise en place d'un cycle d'interventions musicales de 10 heures pour les élèves de CE2, CM1, CM2 soit 17 élèves au total pour un cout de 650 euros ;

Monsieur le maire soumet cette demande au conseil municipal :

Le conseil après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire et délibéré à l'unanimité des présents :

ACCEPTE la mise en place d'un cycle d'interventions musicales en milieu scolaire pour les élèves de CE2, CM1, CM2 d'une durée de 10 heures pour un cout de 650 €

AUTORISE le maire à signer la convention à intervenir entre la commune et la communauté de communes Annonay Rhone Agglo.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

D/2026/49 : Convention de participation financière à la scolarisation d'élèves extérieurs dans une école publique d'Annonay

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un enfant de la commune de Serrières est scolarisé pour l'année scolaire 2025/2026 en ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) à l'école élémentaire de Van Gogh Annonay.

Monsieur le maire rappelle que conformément aux dispositions législatives en vigueur, lorsque des élèves sont scolarisés dans une commune différente de leur commune de résidence, une convention doit être établie. Celle-ci fixe les modalités de participation financière de la commune de résidence aux frais de scolarité supportés par la commune d'accueil ;

Monsieur maire rappelle également que l'inscription et la participation financière ne peuvent être refusées, notamment lorsque l'état de santé ou les besoins spécifiques de l'enfant justifient sa scolarisation dans la commune d'accueil, comme c'est le cas pour un élève en ULIS. Dans ce cadre, la commune d'Annonay a transmis une demande de participation financière à la commune de Serrières, fixant le montant de cette participation à **678,05 euros** pour l'année scolaire 2025/2026.

Monsieur le maire demande au conseil de valider cette demande :

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité des présents **ACCEPTE** Le principe de la participation financière de la commune de Serrières aux frais de scolarisation de l'élève domicilié sur son territoire et scolarisé en ULIS à l'école élémentaire Van Gogh d'Annonay **DIT QUE** Le montant de cette participation est fixé à **678,05 euros** pour l'année scolaire 2025/2026.

AUTORISE le maire à signer la convention de participation financière avec la commune d'Annonay

COMMUNICATION - CULTURE - PATRIMOINE -TOURISME

Catherine constantin fait le point sur les festivités à venir :

- Ardéchio aigue rugby : La 2^e édition aura lieu du 25 au 28 juin 2026 au bassin de Joutes,
- 11/12 juillet challenge de joutes
- 13 juillet fête foraine et feu d'artifice à 22 h 30 – Cette année c'est l'association « Lyon Lumière production » qui a été retenue
- L'orchestre Péricard se produira le 25 juillet avec le thème des années 80
- **Musée des marinières**

L'agent guide au musée des marinières recruté pour la saison et la stagiaire ont confectionné un livret destiné aux enfants lors de leur visite. L'agent travaille actuellement sur un projet de refonte du livret de visite de la ville.

La Prochaine réunion de la commission aura pour objet la préparation des journées européennes du patrimoine les 19 et 20 septembre prochain.

- **Projet d'installation d'un panneau lumineux d'informations place Charles de Gaulle :**

La location est privilégiée par rapport à l'achat – L'entreprise « Prismaflex » a été choisie pour fournir un panneaux double face d'environ 2 m² et qui sera connecté avec l'application intramuros

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 24 juin 2026

POINTS DIVERS ET QUESTIONS DIVERSES

PCS : À la suite de l'épisode de canicule, le PCS a été placé en veille. Le préfet a été informé des mesures mises en œuvre par les élus, à savoir :

- L'aménagement des horaires pour le personnel de la voirie ;
- La mise à disposition de la salle des mariages pour les administrés qui le souhaitent
- le transfert des élèves de l'école dans la salle polyvalente ;
- L'appel des personnes vulnérables par les membres du CCAS.

Union sportive Chanas / Sablons /Serrieres : Monsieur Do Nascimento rappelle les points abordés lors de la dernière réunion de l'association, notamment le coût de la licence annuelle selon la catégorie. A noter également la faible représentation des licenciés serriérois, ainsi que l'absence de membre du conseil d'administration issu de la commune de Serrières.

SIVU sablons Serrières : Monsieur Cicilien souhaite savoir si le syndicat a procédé à l'élection de son président.

M. Barjon précise qu'après deux tours de scrutin, les candidats étant à égalité, le président a été désigné conformément à la règle du doyen.

M. Daniel Pugnet a ainsi été nommé président, tandis que M. Pierre Barjon a été élu vice-président. A retenir en cours le projet de modification des statuts du syndicat qui entraînera de nouvelles modalités de gouvernance et une nouvelle clé de répartition de la participation financière de chaque commune.

Hand Ball Club Serrières Sablons : Lors de l'assemblée générale il a été rappelé que le club compte 42 licenciés, - A noter un coût pour les licences compris entre 80 et 100 euros. Un manque de bénévoles a été souligné, Un projet de convention avec l'association de Saint-Maurice-l'Exil est en cours.

We danse : Une belle performance de l'association en danse Hip Hop lors de la Coupe de France en mai dernier.

Amicale boules : Félicitations pour la qualification de l'équipe féminine en championnat de France

La séance est levée à 20 H 24